

www.arapl.org

ara-pl

Bretagne Pays de La Loire

Depuis 1978, plus de 10 500 professionnels libéraux et travailleurs indépendants nous accordent leur confiance



*Professions
libérales*



*Travailleurs
Indépendants & TPE*

GUIDE DU MEMBRE CORRESPONDANT

Expert comptable - Avocat - Conseil

POURQUOI CHOISIR L'ARAPL BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE ?

- 1ère Association Agréée des Régions Bretagne et Pays de la Loire
- 1ère Source d'information pour la fiscalité des Professions Libérales
- 1er Réseau national pour 130 000 Professions Libérales au travers de la Conférence des ARA-PL (groupement de 19 ARA-PL en France).

SA MISSION

L'ARA-PL Bretagne-Pays de la Loire agit auprès des Experts-Comptables et Cabinets de Conseil pour traiter les déclarations fiscales de leurs clients professions libérales.

SON EXPÉRIENCE BNC

L'ARAPL Bretagne-Pays de la Loire est reconnue par les Cabinets 'Expertise Comptable et les Conseils, pour la qualité des services rendus par son équipe à 10500 professionnels libéraux qui représentent plus de 150 professions.

A Rennes, Lorient, Nantes, Brest, Laval, Angers Quimper et Vannes, une équipe permanente est à proximité de votre cabinet et à votre écoute toute l'année.

SON RÉSEAU ET SA CHARTE

- Membre de la Conférence des ARA-PL (19 ARA-PL) au service de plus de 130 000 professionnels libéraux.
- Partenaire Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne.
- Accords privilégiés au travers de la Charte du 7 janvier 2004 signée entre l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et les syndicats d'Experts Comptables l'IFEC et l'ECF.



POUR VOTRE CABINET ET VOS DOSSIERS BNC, UN INTERLOCUTEUR UNIQUE...

En décidant de centraliser l'ensemble des déclarations 2035 (BNC) de votre cabinet à l'ARAPL Bretagne-Pays de la Loire, l'ARAPL s'engage à vos côtés pour vous apporter, ainsi qu'à vos clients, le meilleur service, au meilleur coût, dans les meilleurs délais.

Pour vos demandes de transfert, nous vous proposons :

- A votre cabinet, une réunion de présentation entre votre collaborateur et le collaborateur ARAPL chargé de vos dossiers,
- Une gestion groupée de vos dossiers BNC par notre outil Extranet Conseil
- En période fiscale, le traitement prioritaire de vos dossiers.

...ET DES SERVICES

- **Interlocuteur unique ARA-PL** : pour regrouper les dossiers BNC du cabinet et harmoniser les traitements techniques des dossiers fiscaux de vos clients,
- **SVP fiscalité libérale** : lors de questions techniques pointues notre Avocat Fiscaliste répond par écrit à votre Cabinet sous 48h !
- **Formation compta/fiscalité BNC de vos collaborateurs** (voir site web)
- **Assistance TDFC** : mise en place des procédures TDFC à votre cabinet et formation de vos collaborateurs
- **Traitement technique prioritaire** des déclarations 2035 du Cabinet

Sur simple appel, nous venons à votre Cabinet pour un entretien et la mise en place de nouveaux services.

www.araplbpl.org

juridique
santé services
kinésithérapeute
infirmières
architecte
podologue
expert comptables

OUTILS D'INFORMATIONS & COMMUNICATION

LE SITE WEB www.araplbpl.org est l'outil principal d'information et de communication. Il vous présente :

- La lettre mensuelle,
- Des flashes sur l'actualité fiscale et comptable des Professions Libérales,
- Des bulletins qui traitent des problèmes comptables et fiscaux,
- Paiement en ligne de vos clients adhérents.

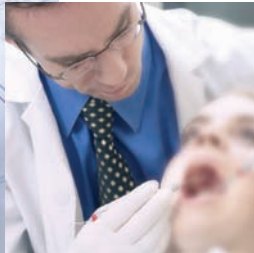


www.araplbpl.org

EXTRANET CONSEIL est un espace sécurisé spécialement destiné à nos membres correspondants. Cet outil moderne et performant facilite le traitement de vos dossiers. Il permet aux collaborateurs de cabinets de :

- Consulter en ligne les dossiers BNC,
- Saisir des données, (FRC, Balance)
- Échanger avec le collaborateur technique en charge de vos dossiers,
- Suivre les traitements techniques effectués en temps réel.
- Une base documentaire des professions libérales.

Économie de papier, de temps et de frais postaux assurée !



POUR VOS CLIENTS BNC, DES SERVICES ET DES AVANTAGES FISCAUX

juridique
kinésithérapeute
santé infirmières architecte
service

AVANTAGES SPÉCIFIQUES AUX ADHÉRENTS D'ARAPL

Outre la dispense de la majoration de 25 %, les adhérents d'ARAPL bénéficient également des avantages fiscaux suivants :

- La **déduction de la totalité du salaire du conjoint collaborateur** (CGI, art. 154) ;
- La **réduction d'impôts de 915 € pour frais d'adhésion et de tenue de comptabilité** (CGI, art. 199 quater B) ;
- La **dispense de pénalité** en faveur des nouveaux adhérents (CGI, art. 1755) ;
- La **déduction de l'abattement conventionnel de 3 %** pour les médecins conventionnés du secteur 1 au titre de leur première année d'adhésion ;
- La **réduction du délai de reprise de trois ans à deux ans** en cas de contrôle fiscal instituée par l'article 129 de la loi de finances pour 2009.

DOSSIER D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (DAE)

Chaque année vous recevez un dossier d'Analyse économique pour chacun de vos clients BNC. Ce support est un outil qui vous permet de situer l'activité de votre client sur le plan Régional et National.

FORMATIONS

- 1 programme annuel
- Thèmes communs aux professionnels libéraux, tenue de comptabilité libérale.
- Thèmes spécifiques, santé, juridique, technique et cadre de vie.

Vos représentants

Les membres du Bureau et le Conseil d'Administration de l'ARAPL Bretagne-Pays de la Loire

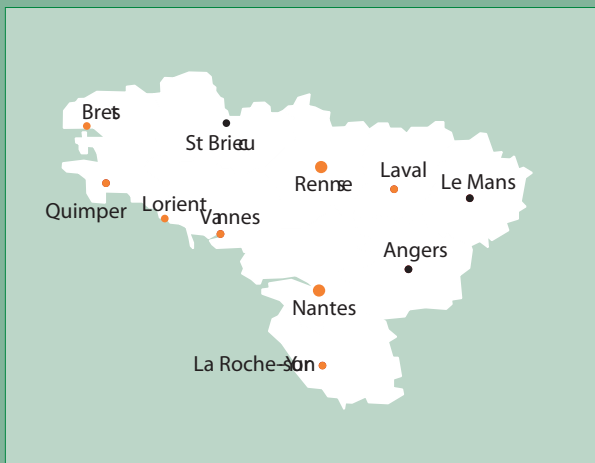
Président	M. GALLAIS Henri	Chirurgien Dentiste	Union Dentaire - UJCD
Vice-Président	M. SAUVAGE David	Expert-Comptable	Institut Français des Experts-Comptables - IFEC
Vice-Présidente	Mme POIRRIER-JOUAN Véronique	Avocat	Ordre des Avocats
Vice-Président	M. de KERRET Philippe	Agent Général Assurances	Ex-Président AGPL Angers
Vice-Président	M. YZAMBART Philippe	Expert-Comptable	UNA-PL Pays de la Loire
Vice-Président	M. LE ROUX Philippe	Chirurgien Dentiste	Administrateur
Vice-Président	M. SOUTIF Michel	Expert-Comptable	Administrateur
Trésorier	M. JOLIVET Philippe	Expert-Comptable	Administrateur
Trésorier Adjoint	M. LECADRE Thierry	Expert-Comptable	Expert-Comptable de France - ECF
Secrétaire	M. MAURER Yves-Marie	Architecte	Syndicat Architectes - UNSFA
Secrétaire Adjoint	M. NIGER Jean-Marc	Kinésithérapeute	Administrateur

MEMBRES

HAY François-Michel	Ingénieur Conseil	Chambre des ingénieurs Conseils de France - CICF	NEZ Alain	Expert-Comptable	Experts-Comptables de France ECF
DEGUILLAUME Joëlle	Pharmacienne	UNA-PL Bretagne - Union Nationale Agréée des Professions Libérales	GIPOULOU Pierrick	Médecin Généraliste	Administrateur
LEPAROUX Benoît	Pédicue Podologue	UNA-PL Bretagne - Union Nationale Agréée des Professions Libérales	TESSIER Michel	Kinésithérapeute	Administrateur
SESTILLANGE Joël	Pharmacien Biologiste	Syndicat des Biologistes de Bretagne et Pays de la Loire	POUIT Gérard	Médecin Stomatologue	Administrateur
ONILLON Régis	Géomètre-Expert	Union Nationale des Géomètres-Experts - UNGE	THOUVIGNON Denis	Kinésithérapeute	Administrateur
LEVENE Pascal	Expert-Comptable	Conseil Ordre des Experts Comptables de Bretagne	CARLIER Jean-François	Vétérinaire	Administrateur
BASTHISTE Paul	Expert-Comptable	Conseil Ordre des Experts Comptables des Pays de la Loire	HUSSE René	Agent G ^l Assurances	Administrateur
BUSSON Philippe	Expert-Comptable	Experts-Comptables de France ECF	BELHAMITI Hadj	Agent Commercial	Administrateur

Une équipe permanente à proximité et à votre écoute toute l'année

À Rennes, Nantes, Vannes, Lorient, Brest, Quimper, Laval et Angers, l'ARAPL Bretagne Pays de la Loire vous propose une équipe de collaborateurs techniques très expérimentée et reconnue pour la qualité des services rendus aux adhérents.



SIEGE DE RENNES
107 Av Henri Fréville
BP 40324 - 35203 RENNES CEDEX 2
Tél: 02 99 53 60 70 - Fax: 02 99 53 36 90
E.mail : info@araplbpl.org

BUREAU DE NANTES
13 Allée de l'Île Gloriette - 2ème étage
44000 NANTES
Tél: 02 51 82 42 04 - Fax: 02 51 82 42 05

BUREAU DE VANNES
Permanence 2ème et 4ème mardi
de chaque mois
Espace Entreprendre CCI de Vannes
P.I.B.S. rue du Commerce - CP 63
56038 VANNES CEDEX
Tél. 02 99 53 60 70

BUREAU DE LORIENT
Permanence le 3ème mardi
de chaque mois
Espace Entreprendre CCI Lorient
21 quai des Indes
56323 LORIENT CEDEX
Tél. 02 99 53 60 70

BUREAU DE BREST
34, rue de Denver
CS 51908
29219 BREST CEDEX 2
Tél: 02 98 46 64 70 - Fax: 02 98 46 64 71

BUREAU DE QUIMPER
Permanence le VENDREDI
Espace Entreprendre à la CCI de Quimper
145 av. Keradenec
29330 QUIMPER
Tél: 02 98 46 64 70

BUREAU DE LAVAL
31, Allée du Vieux Saint-Louis
53000 LAVAL
Tél: 02 43 56 10 84 - Fax: 02 43 49 28 34

BUREAU D'ANGERS
5 bis, Boulevard du Maréchal Foch
B.P. 45133
49051 ANGERS CEDEX 02
Tél: 02 41 88 04 00 - Fax: 02 41 87 66 27

Association déclarée régie par la loi du
1er Juillet 1901 - N°2 01 350